



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/189
24 mai 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-sixième session
Point 30 de la liste préliminaire*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Lettre datée du 24 mai 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte, en français et en anglais, de la déclaration sur l'Ethiopie qui a été publiée par la Communauté européenne et ses 12 Etats membres le 23 mai 1991.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Jean FEYDER

* A/46/50.

ANNEXE

Déclaration sur l'Ethiopie publiée le 23 mai 1991 par la
Communauté européenne

A la suite de la démission du Président Mengistu, la Communauté et ses Etats membres lancent un appel à toutes les parties au conflit afin qu'elles s'efforcent de parvenir à un cessez-le-feu et participent de façon constructive aux négociations de paix qui se tiendront à Londres à partir du 27 mai.

La Communauté et ses Etats membres sont convaincus qu'une solution négociée du conflit représente la seule voie possible vers la paix, la stabilité et le développement économique et social de la nation éthiopienne.

Ils sont disposés à fournir leur soutien à ce processus de pacification de la façon qui serait estimée la plus appropriée.

La Communauté et ses Etats membres rappellent également la nécessité d'assurer la poursuite des opérations d'aide humanitaire efficaces.
